**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déploiement du programme d'échange de matériel d'injection stérile dans les prisons vaudoises (PREMIS)

Répondant à l'obligation fédérale contenue dans la loi fédérale sur les épidémies et son ordonnance d'application, le Service pénitentiaire vaudois (SPEN), en collaboration étroite avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), a mis en place, en août 2020, le projet pilote PREMIS (programme d'échange de matériel d'injection stérile) à la Prison de la Croisée. Fort du bilan positif de cette expérience, ce programme sera étendu à l'ensemble des établissements du SPEN d'ici à la fin de l'année.

Dans le cadre de l'application de la loi sur les épidémies (LEp) et de son ordonnance d'application, un groupe de travail interprofessionnel, composé de membres du Service pénitentiaire, du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP), d'Unisanté et de la Direction générale de la santé a été constitué pour implémenter un programme d'échange de matériel d'injection stérile en milieu carcéral.

Pour rappel, l'article 30 de l'ordonnance, intitulé « Mesures de prévention dans les établissements de privation de liberté », dispose que : « les établissements de privation de liberté doivent veiller en particulier à ce que les personnes dont ils ont la charge (…) aient accès, selon les besoins et la situation, aux moyens permettant de prévenir et traiter les maladies sexuellement transmissibles ou transmissibles par le sang, en particulier à des préservatifs, à du matériel d'injection stérile et à un traitement à base de stupéfiants ».

Le projet pilote, mis en place à la prison de la Croisée durant une période de six mois, devait permettre de s'assurer que le processus (conditions-cadres du projet, public cible, modalités pratiques sur le terrain) répondait aux exigences légales ainsi qu'aux questionnements des collaborateurs des deux services principalement concernés, soit le SPEN et le SMPP.

À l'issue de cette phase pilote, une évaluation, intégrant notamment les avis des collaborateurs impliqués, a montré que les objectifs étaient atteints. Outre une mise en adéquation avec la LEp et son ordonnance d'application, ce projet a permis de lever

certaines craintes d’une partie du personnel soignant ou sécuritaire et d’améliorer la relation de soins avec les personnes détenues concernées. Forts de ce bilan globalement très positif, le SPEN et le CHUV ont convenu de déployer PREMIS sur l’ensemble des sites pénitentiaires du canton de Vaud à partir du mois de novembre 2021.

S’il convient de rappeler que la consommation de produits stupéfiants ou de médicaments non prescrits reste strictement interdite dans les établissements pénitentiaires et expose la personne concernée à une sanction disciplinaire, cette problématique reste une réalité dans le milieu carcéral. Des contrôles aléatoires, visant à lutter contre le trafic et la consommation, se poursuivent donc indépendamment de ce programme.

Cela étant, la prévention des épidémies est un thème important et les départements impliqués saluent la bonne collaboration qui a permis la mise en place de ce programme ; ils suivront avec intérêt le déploiement de PREMIS sur les différents sites du canton de Vaud.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 octobre 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire
DSAS, Dr Didier Delessert, chef du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires, CHUV